

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 15 avril 2021

Convocations adressées le : vendredi 09 avril 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :

2 (ordre du jour 1 à 6) ; 3 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9 (ordre du jour 1 à 6) ;

10 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER ; Christophe BOULANGER ; Christine BLET ;
Corinne CHAILLEUX ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Brigitte PINEAU

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Corinne CHAILLEUX

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Michel GILLOT ; Laurent RAYMOND

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 21/04/03 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE DU 150 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame Manuel MARTINHO sont propriétaires d'une maison située 150 rue de la Mairie à la Riche, édifiée sur la parcelle cadastrée AP 365 d'une superficie totale de 197m², classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 150m² possède trois niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'un salon dans une véranda, une cuisine aménagée, une chambre avec salle d'eau, toilette, cave, buanderie et débarras.

Au 1^{er} étage : une cuisine aménagée, un salon, une salle à manger et une salle de bains avec toilettes.

Au 2^{ème} étage : trois chambres, une salle d'eau avec toilettes.

Un jardin, un garage, un atelier et une cave complètent le bien.

Monsieur et Madame MARTINHO ont sollicité le 04 janvier dernier le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 08 février 2021, à 365 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur et Madame MARTINHO lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 16 février 2021 à la mairie de la Riche.

Lors de cette réunion, les parties se sont entendues sur la somme de 401 500 € ce qui a été accepté par Monsieur et Madame MARTINHO par courrier daté du 12 mars 2021, transmis par leur conseil le Cabinet PRIETO DESNOIX, avocats.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à Maître Mathieu TRIQUET, notaire à la Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,


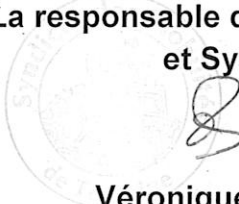
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 08 février 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 150 rue de la Mairie à la Riche, situé sur la parcelle cadastrée AP 365 classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 401 500 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître Mathieu TRIQUET, notaire à la Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Pour le Président,

**La responsable du service Tramway
et Systèmes,**

Véronique LE CORRE